



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP/BUR/54/5
15 juin 1999

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et à ses
Protocoles

Athènes, 29-30 avril 1999

**RAPPORT
DE LA RÉUNION DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES
A LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANÉE
CONTRE LA POLLUTION ET À SES PROTOCOLES**

Introduction

1. La réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles s'est tenue à Athènes le 29 avril 1999, dans les locaux de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée.

Participation

2. La réunion était présidée par le vice-président S.E. M. Theodoros Koliopoulos, Ministre adjoint de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics de Grèce, désigné par le président du Bureau, Mme Faiza Kefi, Ministre de l'environnement de Tunisie, qui n'avait pu prendre part à la réunion. Étaient également présents: S.E. M. Bernard Fautrier, Ministre plénipotentiaire chargé de la coopération internationale, de l'environnement et du développement (Monaco), M. Melih Akalin, Secrétaire d'État adjoint à l'environnement (Turquie), M. Bechir Ben Mansour, Directeur général de l'Agence nationale de protection de l'environnement (Tunisie), M. Abdulfattah Boargob, Chef du Département de l'environnement du Centre technique de protection de l'environnement (Jamahiriya arabe libyenne), et Mme Gordana Valcic, Directeur adjoint à la Direction nationale de la protection de la nature et de l'environnement (Croatie).

3. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et M. Ibrahim Dharat, Administrateur de programme (hors classe) au Plan d'action pour la Méditerranée, représentaient le Secrétariat.

4. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

5. La réunion a été ouverte par M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, qui a informé la réunion que S.E. Mme Faiza Kefi, le nouveau Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de Tunisie, Président du Bureau des Parties contractantes, n'avait pas été en mesure de prendre part à la réunion et avait chargé S.E. Theodoros Koliopoulos, vice-président représentant la Grèce, de présider la réunion du Bureau. A cette occasion, le Coordonnateur a adressé ses félicitations à Mme Kefi et lui a souhaité plein succès dans ses nouvelles fonctions.

6. Dans sa déclaration liminaire, M. Chabason a indiqué que la salle de conférences de l'Unité MED avait été rénovée afin d'offrir un espace mieux conçu pour accueillir des réunions restreintes et diverses consultations.

7. S.E. M. Koliopanos, Président de la réunion, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a exprimé sa satisfaction d'accueillir la réunion du Bureau en Grèce. Il a saisi l'occasion pour souligner que le moment était venu, pour tous les pays méditerranéens, de resserrer leur coopération et de tenir sérieusement compte des répercussions que la poursuite du conflit en Yougoslavie avait sur les écosystèmes et les établissements humains des Balkans. Comme il le constatait, chacun appelait de ses vœux la fin du conflit au Kosovo pour qu'on n'ait plus à déplorer de nouvelles victimes et à subir des catastrophes écologiques analogues à celles qui avaient marqué la guerre du Golfe. Il s'est déclaré convaincu que le PAM, forum de paix, pouvait jouer un rôle important dans l'ensemble de la région méditerranéenne et au delà. Il a indiqué aux participants que, retenu par des obligations antérieures, il allait devoir quitter la réunion, et il a proposé que M. Lascaratos, représentant de la Grèce auprès du PAM, préside les débats. Enfin, il a formé le vœu que la réunion aboutirait à des résultats positifs et il a souhaité aux participants un agréable séjour en Grèce.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

8. La réunion a adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant sous la cote UNEP/BUR/54/Corr.1:

1. *Ouverture de la réunion*
2. *Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux*
3. *Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau, assorti de projets de recommandations sur des activités spécifiques (novembre 1998 - avril 1999)*
4. *Programme et budget de l'exercice biennal 2000-2001*
5. *Stratégie du PAM en matière d'information:*
 - 5.1 *Projet de stratégie du PAM en matière d'information*
 - 6.1 *Création d'un Centre d'activités régionales (CAR) à des fins de formation - proposition de la Turquie*
6. *Processus de sélection de membres de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDDD)*
7. *Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau*
8. *Questions diverses*
9. *Adoption du rapport de la réunion*
10. *Clôture de la réunion*

9. La réunion a aussi adopté l'organisation de ses travaux prévue dans le document UNEP/BUR/54/2.

Point 3 de l'ordre du jour:**Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau, assorti de projets de recommandations sur des activités spécifiques (novembre 1998- avril 1999)**

10. Le Coordonnateur a présenté les grandes lignes de son rapport figurant sous la cote UNEP/BUR/543 et rendant compte des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (novembre 1998 - avril 1999), assorti d'un ensemble de recommandations sur des activités spécifiques.

11. M. M. Akalin, vice-président représentant la Turquie, a fait une déclaration d'ordre général. Il a indiqué que, en raison des élections générales et locales qui venaient d'avoir lieu en Turquie, le Ministre de l'environnement, M. Fevzi Aytekin, n'avait pu participer à la présente réunion. Il a, au nom de celui-ci, adressé ses remerciements au Gouvernement grec et au Secrétariat pour la chaleureuse hospitalité réservée à tous les participants. À son avis, le Plan d'action pour la Méditerranée, par ses composantes juridique, scientifique et socio-économique, avait, depuis l'origine, joué un rôle déterminant dans l'instauration d'un langage commun entre les pays méditerranéens et il avait favorisé la mise en oeuvre d'un développement durable dans la région. La Turquie, a-t-il souligné, s'était pleinement engagée à atteindre les objectifs assignés par la Convention de Barcelone et par le Plan d'action d'action pour la Méditerranée. À l'évidence, il s'imposait de sensibiliser davantage aux questions d'environnement et de développement durable. Cette démarche devait viser tous les acteurs sociaux concernés, notamment le grand public, les organisations de la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, etc.

12. Cela étant, il a proposé la création en Turquie d'un Centre d'activités régionales qui aurait cette vocation de formation dans la région méditerranéenne. Le Centre, qui s'appellerait "Centre d'activités régionales pour la formation", offrirait des activités pertinentes dans ce domaine. L'initiative pourrait être couronnée de succès si elle bénéficiait du soutien de toutes les Parties contractantes. À cet égard, son pays serait honoré d'accueillir la prochaine réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone ainsi que la sixième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable prévue en l'an 2000 au niveau ministériel, ainsi qu'il avait été annoncé à la dernière réunion de la CMDD.

13. M. Akalin a ajouté que la Turquie attachait toujours la plus haute importance à la stratégie du PAM en matière d'information afin de garantir la visibilité du programme dans l'ensemble des pays méditerranéens et dans le monde. Il a fait valoir que, selon la Turquie, la stratégie du PAM en matière d'information, qui serait revue et remodelée en coopération avec toutes les parties concernées, pourrait atteindre ses principaux objectifs par le biais du CAR/Formation. L'orateur a conclu en remarquant que, sans un renforcement de la participation du public et de l'appui de toutes les parties

concernées, les problèmes d'environnement de la région méditerranéenne ne sauraient être réglés de manière effective.

14. Ouvrant le débat, le Coordonnateur a présenté les principales activités avec leurs recommandations pertinentes, en suivant l'ordre des rubriques ci-après.

A. Coordination

Coordination du programme

15. Le Coordonnateur a évoqué la motion présentée par la Jamahiriya arabe libyenne lors de la dernière réunion du Bureau (Tripoli, novembre 1998) concernant l'embargo imposé au pays. A cet égard, il a informé le Bureau que le Secrétariat, en janvier 1999, en avait communiqué la teneur à tous les points focaux du PAM ainsi qu'au PNUE.

16. Le vice-président du Bureau représentant la Jamahiriya arabe libyenne, M. Boargob, a exprimé ses remerciements au Gouvernement grec et au Secrétariat pour leur hospitalité. Il a transmis les salutations du Ministre de l'environnement de son pays qui n'avait pu prendre part à la réunion en raison d'engagements antérieurs. S'agissant de l'embargo imposé à son pays, il a fait part aux membres du Bureau de la satisfaction et de la gratitude de son pays pour l'appui qu'ils lui avaient témoigné sur cette question. Il a informé le Bureau que la récente levée des sanctions permettrait à son pays de réintégrer pleinement la communauté internationale et d'y jouer le rôle qui lui revenait.

17. Le rapporteur représentant Monaco, S.E. M. Fautrier, s'est félicité de la levée de l'embargo imposé à la Jamahiriya arabe libyenne, un dénouement qui allait permettre au pays de reprendre sa place au sein de la Communauté internationale. Il s'est par ailleurs dit préoccupé par les événements qui se produisaient non loin de la Grèce et qui auraient des répercussions fâcheuses sur l'environnement, et il a insisté sur la nécessité d'agir en commun pour renforcer la protection de celui-ci.

18. M. Ben Mansour, représentant la Tunisie, s'est fait l'interprète des salutations de Mme Kefi, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, qui n'avait pu prendre part à la réunion du fait de l'emploi du temps très chargé résultant de sa récente nomination. Il a également informé la réunion que l'ancien Ministre de l'environnement, S.E. Mohamed Medhi Mlika, l'avait chargé de transmettre ses remerciements aux membres du Bureau et au Secrétariat pour la collaboration qu'ils avaient eue tout au long de sa présidence du Bureau. À propos de l'embargo imposé à la Jamahiriya arabe libyenne, M. Ben Mansour s'est associé au représentant de Monaco pour se féliciter également du dénouement de cette question.

19. Le vice-président représentant la Grèce, M. Lascaratos, s'est adressé au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne pour souligner qu'il se réjouissait de la levée de l'embargo et du nouveau statut qui en découlait pour son pays.

20. À l'instar des autres délégations, le vice-président représentant la Turquie a également félicité la Jamahiriya arabe libyenne pour la levée des sanctions.

21. Enfin, M. Chabason, Coordonnateur du PAM, s'est, au nom du Secrétariat, adressé également dans ce sens à la délégation libyenne. Il a indiqué que le PAM s'était employé sans relâche à favoriser la participation de la Libye à toutes les activités du programme et n'avait ménagé aucun effort pour que cette participation se fasse dans des conditions normales. Puis le Coordonnateur a rendu hommage à l'oeuvre accomplie par M. Mlika à la présidence du Bureau en vue de rendre plus efficaces l'oeuvre accomplie par celui-ci et par la Commission méditerranéenne du développement durable. Il a invité la délégation tunisienne à transmettre à S.E. M. Mlika les égards, les remerciements et tous les voeux du Secrétariat.

22. Le vice-président représentant la Grèce, M. Lascaratos, s'est associé à l'hommage rendu à Mlika en soulignant que son pays avait instauré avec lui une collaboration fructueuse, et il a formé à son intention tous ses voeux de réussite.

Coopération avec d'autres organisations

23. Le Coordonnateur a abordé la question de la coopération du PAM avec MEDA de l'Union européenne et a indiqué que des projets concernant des zones côtières seraient soumis à cet instrument pour financement. S'agissant de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS), il a relevé qu'une bonne coopération s'était instaurée entre les Secrétariats du PAM et d'ACCOBAMS par l'entremise du Centre régional pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) du PAM.

24. M. Chabason a également évoqué la concertation en cours concernant le Programme des mers régionales en précisant à la réunion qu'il existait une volonté de le revitaliser. Plus concrètement, il a fait état des débats menés lors de la dernière réunion de la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies, à New York, où il avait fait une communication sur le thème "Océans/mers et Programme des mers régionales". Enfin, il a mis la réunion au courant des préparatifs de la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes prévue à Malte du 27 au 30 octobre 1999.

25. Lors du débat qui s'est engagé sur cette question, le vice-président représentant la Turquie a signalé que les documents de la réunion du Bureau avaient été adressés en retard et il a recommandé au Secrétariat de respecter les délais convenus. Il a formulé le voeu que les contacts noués par le Secrétariat avec l'UE pour finaliser divers projets aboutiraient le plus rapidement possible.

26. À propos du Programme des mers régionales, M. Fautrier, le représentant de Monaco, a signalé que cette question avait été abordée en diverses occasions et que le PAM avait été cité comme une réussite exemplaire du Programme. M. Fautrier s'est également enquis auprès du Secrétariat de l'état d'avancement du projet FEM/BIO.

27. S'agissant de la coopération euro-méditerranéenne, le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a informé la réunion que son pays avait pris part à la dernière conférence tenue sur cette question en Allemagne. Il a également fait mention du projet FEM relatif au Programme d'actions stratégiques (PAS) et a remercié le Secrétariat d'avoir veillé à inclure la Libye parmi les pays éligibles aux crédits du FEM.

28. Le vice-président représentant la Grèce s'est dit satisfait du statut du PAM au sein des Nations Unies. Il a ajouté que, lorsqu'un Coordonnateur pour le FEM aurait été nommé, on enregistrerait une avancée dans ce domaine. Il a également évoqué les contacts noués avec MEDA et la nécessité de les développer, car il restait beaucoup à faire dans ce domaine.

29. Répondant aux questions soulevées sur la coopération du PAM avec d'autres organisations compétentes, le Coordonnateur, à propos du retard mis à adresser les documents, a précisé que celui-ci avait été de cinq jours et qu'il était imputable à des problèmes techniques au sein du Secrétariat. Il a assuré les participants que le délai d'envoi des documents serait respecté à l'avenir, comme cela avait toujours été le cas dans le passé. Il a informé la réunion que le projet FEM/BIO avait été finalisé en coopération avec la FAO, les ONG qualifiées (WWF et UICN) et le CAR/ASP. L'enveloppe allouée était de l'ordre de 600.000 dollars E.U. Le projet serait traité comme partie intégrante du projet PAS/FEM. Une brochure en préparation allait bientôt être prête pour distribution.

Questions financières et institutionnelles

30. Le Coordonnateur a signalé que, à la fin février, aucune Partie contractante n'avait encore acquitté sa contribution 1999 au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et il a saisi l'occasion pour inviter instamment les pays à accélérer leur processus de versement. À ce propos, il a informé le Bureau qu'un montant de 400.000 dollars E.U., correspondant à la contribution de contrepartie du pays hôte à l'Unité de coordination, avait été reçu quelques jours auparavant. Il a remercié le pays hôte - la Grèce - d'avoir versé sa contribution dans les délais voulus.

31. Les représentants de Monaco, de la Tunisie et de la Libye se sont étonnés de n'avoir encore reçu du Siège du PNUE aucun avis pour recouvrement. De ce fait, et tant que cet avis officiel n'aurait pas été adressé, ils ne pouvaient rien faire pour accélérer la procédure de versement. De son côté, le représentant de la Turquie a fait observer que des élections générales anticipées venaient d'avoir lieu dans son pays et qu'il allait en résulter un changement de gouvernement. La procédure de versement

serait engagée après la formation du nouveau gouvernement. Quant à la représentante de la Croatie, elle a indiqué que les dispositions nécessaires avaient été prises avec les ministères des affaires étrangères et des finances pour le versement de la contribution de son pays au Fonds d'affectation, y compris les arriérés des années écoulées depuis que la Croatie était devenue Partie contractante à la Convention de Barcelone.

32. En réponse aux questions soulevées lors du débat, le Coordonnateur du PAM a précisé que le Siège du PNUE avait pour usage d'adresser l'avis pour recouvrement nécessaire au début de chaque année civile. Il a promis de prendre contact avec le PNUE pour vérifier à nouveau ce point, car des fonds étaient requis de toute urgence pour couvrir les coûts de fonctionnement du premier semestre de l'année.

Recommandation

A l'issue du débat sur ce point, le Bureau a demandé au Secrétariat de prendre les contacts nécessaires avec le Siège du PNUE à propos des avis pour recouvrement qui devaient être adressés à toutes les Parties contractantes et, ensuite, d'inviter instamment toutes les Parties contractantes à accélérer le versement de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

Arriérés de contribution de l'ex-Yougoslavie

33. Le Coordonnateur a abordé la section du document UNEP/BUR/54/3/Add.1 concernant les arriérés de contribution de l'ex-Yougoslavie, rédigée pour répondre à une demande du Bureau lors de sa dernière réunion. Il a indiqué que, compte tenu des événements en cours, il ne paraissait ni opportun ni urgent de traiter cette question. Comme il le suggérait, le Bureau souhaiterait peut-être reporter ce débat à une future réunion. **La réunion a approuvé la suggestion du Coordonnateur**

Questions institutionnelles

34. Le Coordonnateur a retracé les changements intervenus au Secrétariat au cours de la période considérée. Il a indiqué que le poste d'administrateur de 1ère classe (P.4) au sein du programme MED POL avait été révisé et réclassé en P.3. L'avis de vacance correspondant avait été publié et la procédure de sélection était en cours. La sélection devait avoir lieu en juin 1999.

35. M. Chabason a informé le Bureau que M. Gabriel P. Gabrielides, administrateur de programme (hors classe) au Programme MED POL, avait donné sa démission avec effet à compter du 1er avril 1999, et qu'il était retourné à Chypre, dont il était ressortissant. Son poste était en cours de reclassement au Siège du PNUE et l'avis de vacance serait bientôt publié. A cette occasion, le Coordonnateur a rendu hommage à

M. Gabrielides pour le travail remarquable qu'il avait accompli au sein du PAM. Il cité ses principales contributions: dans le domaine des caulerpes, une question qui avait été traitée à la satisfaction de toutes les Parties contractantes; dans le projet PAS/FEM qui avait été élaboré et mené à bonne fin; et dans l'administration du PAM lors de l'intervalle compris entre le départ du fonctionnaire d'administration/gestion des fonds et la nomination de son successeur.

36. M. Chabason a également annoncé que M. I. Dharat, administrateur de programme (hors classe), avait décidé de prendre une retraite anticipée, avec effet à compter du 31 juillet 1999. Le poste de M. Dharat était en cours de reclassement et l'avis de vacance serait prochainement publié. A cette occasion, le Coordonnateur a rendu hommage à M. Dharat pour les services éminents qu'il avait rendus au PAM, pour ses dons et ses compétences dans le traitement des questions juridiques, diplomatiques et politiques. Il avait développé et valorisé les relations du PAM avec les Parties contractantes, diverses OIG et ONG, ainsi qu'avec les CAR, et c'était là un un mérite que chacun lui reconnaissait. Le Coordonnateur a proposé que M. Dharat soit invité, au frais du PAM, à assister à la prochaine réunion des Parties à Malte afin qu'une brève cérémonie y soit organisée pour saluer son départ. **La proposition a été acceptée par le Bureau.**

37. Le vice-président représentant la Grèce, M. Lascaratos, s'est associé au Coordonnateur pour exprimer ses remerciements et rendre hommage à M. Gabrielides et à M. Dharat pour leurs contributions exceptionnelles au PAM. S'agissant des postes de MM. Gabrielides et Dharat, il a précisé que, selon lui, il était entendu que le Siège du PNUE allait procéder au reclassement des deux postes avec leur définition d'emploi, en veillant à ce qu'une pyramide équilibrée soit mise en place au sein du Secrétariat du PAM.

38. À propos du reclassement des postes à pourvoir, M. Lascaratos a fait valoir qu'il conviendrait d'assurer un équilibre entre les cadres faisant carrière au sein du PAM et ceux qui étaient recrutés pour exécuter des activités du programme. En conséquence, il a proposé que le poste de M. Gabrielides soit reclassé en P.4 et le poste de M. Dharat maintenu en P.5 puisque, pour ce dernier, il convenait de nommer un administrateur de programme (hors classe) doté d'une expérience internationale.

39. Pour sa part, le vice-président représentant la Turquie a salué l'oeuvre accomplie par M. G.P. Gabrielides et par M. I. Dharat et il a formulé tous ses voeux à leur intention. Il a saisi l'occasion pour souligner que, pour tout recrutement d'un nouveau cadre du PAM, il convenait de respecter le principe d'une répartition géographique équilibrée. Par ailleurs, il a fait observer que le poste de "spécialiste de traitement des données", qui serait converti en celui de "cadre chargé de l'information", était présentement occupée par un ressortissant turc. Il a exprimé l'espoir que l'actuel équilibre géographique serait maintenu afin de garantir, de la part de son pays, la poursuite de sa coopération.

40. En réponse à l'intervention du représentant de la Turquie, le Coordonnateur a rappelé que l'un des grands principes appliqué par le PAM/PNUE au cours des procédures de recrutement était celui de la répartition géographique des postes. Il a en outre précisé à la réunion que tout recrutement était une longue procédure comportant les phases suivantes:

- reclassement du poste
- établissement de la définition d'emploi
- diffusion de l'avis de vacance de poste auprès de tous les points focaux du PAM
- mise en place d'un jury composé de représentants du PAM et du PNUE
- proposition, par le jury, d'une liste succincte de candidats à soumettre au Directeur exécutif du PNUE pour qu'il se prononce en dernier ressort.

Organigramme du PAM

41. Le Coordonnateur a présenté l'organigramme du PAM figurant dans le document UNEP/BUR/54/3. Il a indiqué qu'il s'agissait d'un organigramme fonctionnel et non nominal qui mettait en évidence les principales attributions et tâches, compte tenu des développements intervenus au sein du PAM. Pour chacune des fonctions, un experts de l'Unité MED sera complètement ou partiellement chargé de la coordination, alors que la mise en oeuvre des programmes et activités correspondants sera effectuée par l'Unité MED et/ou les Centres d'activités régionales et programmes concernés.

42. Vu la nécessité croissante d'une stratégie du PAM en matière d'information, et suite à la récente réunion d'experts sur ce sujet, le Coordonnateur a proposé qu'il soit prêté une plus grande attention à cette question, en y affectant le personnel et les crédits requis. En conséquence, il proposait de convertir le poste de spécialiste de traitement des données en cadre chargé de l'information, tandis qu'un assistant informaticien faisant partie des services généraux serait chargé des questions informatiques.

43. Lors du débat qui a suivi, le représentant de la Tunisie a demandé au Secrétariat de fournir de plus amples renseignements sur les relations entre les divers éléments de l'organigramme, comme par exemple celles du MED POL avec les autres volets du programme.

44. Le représentant de la Turquie a souligné l'importance de la relation fonctionnelle et hiérarchique et il a demandé au Secrétariat d'établir un document qui serait annexé à l'organigramme afin de mieux expliciter cette relation, de manière à ce que sa délégation communique des vues concrètes sur la question. Il a également demandé des renseignements complémentaires sur la conversion du poste de spécialiste de traitement des données en celui de cadre chargé de l'information, et sur la manière dont serait assurée dans l'avenir le traitement des données brutes communiquées par les pays dans le cadre du MED POL, une tâche dont s'était jusqu'ici acquitté le spécialiste.

45. Le représentant de Monaco a déclaré qu'il concevait l'organigramme comme une innovation requise par les pays et qu'il convenait de l'adresser au Siège du PNUE après l'avoir remanié en fonction des observations formulées par le Bureau. Il a proposé que l'organigramme reflète l'aspect "ressources humaines" et soit soumis aux Parties contractantes pour examen.

46. À son tour, le représentant de la Grèce a demandé que l'organigramme soit adressé à toutes les Parties contractantes pour observations.

47. Le Coordonnateur du PAM a estimé qu'il fallait parvenir à un consensus sur cette question, en rappelant qu'il incombait à la réunion des Parties contractantes de se prononcer sur le nombre de postes à inclure. Il a demandé au Bureau de préciser au Secrétariat si l'organigramme devrait être soumis aux Parties contractantes. Il a également proposé de l'envoyer au Siège du PNUE à Nairobi pour aider celui-ci à procéder au reclassement des postes.

Recommandation

À l'issue du débat, le Bureau a demandé au Secrétariat de présenter l'organigramme, assorti d'un document explicatif, à la réunion des points focaux nationaux du PAM (septembre 1999) et à celle des Parties contractantes (octobre 1999) pour examen final.

Cadre juridique

48. Le Coordonnateur a informé la réunion que, conformément à une décision de la dernière réunion du Bureau, des lettres avaient été adressées aux Parties qui ne l'avaient pas encore fait pour les inviter instamment à accélérer la ratification des instruments juridiques du PAM. Il a indiqué que seuls la Tunisie, Monaco et la Croatie avaient ratifié tout ou partie de ces instruments juridiques. Plus récemment, le Secrétariat avait eu connaissance que d'autres Parties contractantes annonceraient prochainement leur ratification.

Recommandation

Le Bureau a autorisé le Secrétariat à contacter et à inviter instamment, une fois de plus, les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait, à accélérer le processus de ratification.

Protocole "situations critiques"

49. Le Coordonnateur a rappelé la décision de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, novembre 1997) visant à modifier le Protocole "situations critiques" afin d'y introduire les dispositions nécessaires à l'application d'une stratégie

régionale de "prévention" des accidents de pollution du milieu marin par les navires. Il a mis les participants au courant des résultats de la réunion d'experts juridiques et techniques sur les amendements au Protocole, tenue à Malte en novembre 1998. Comme les projets d'amendements devaient encore être revus par les experts, il a proposé de convoquer une nouvelle réunion d'experts chargée de l'examen final des projets d'amendements avant leur soumission à une conférence de plénipotentiaires qui aurait lieu au cours du premier semestre de l'an 2000.

50. M. Lascaratos, vice-président représentant la Grèce, a souligné qu'il importait de soumettre à la réunion des points focaux du PAM, pour examen, les résultats de la deuxième réunion d'experts, avant leur soumission finale à la conférence de plénipotentiaires. Il a estimé qu'il serait hasardeux de ne pas adopter cette démarche.

Recommandation

Le Bureau a décidé que la réunion d'experts sur le Protocole "situations critiques" sera convoquée au cours de la seconde quinzaine de septembre 1999. Le rapport de la réunion, comportant un ensemble d'amendements concrets au Protocole "situations critiques" sera alors soumis à la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Malte, octobre 1999) en même qu'une proposition du Secrétariat pour la convocation de la conférence de plénipotentiaires au début de l'an 2000.

Collaboration du PAM avec les ONG

51. M. Dharat, administrateur de programme, a présenté ce point en soulignant que la coopération avec les 72 ONG figurant sur la liste des ONG partenaires du PAM avait été renforcée et revalorisée. Par exemple, diverses activités conjointes étaient entreprises pour l'organisation d'ateliers et conférences et pour la publication et la diffusion de bulletins sur l'environnement. Il a informé les participants que le Secrétariat avait déjà reçu quelques demandes d'ONG de la région désireuses de figurer sur la liste des ONG partenaires du PAM.

52. Il a en outre évoqué le rôle important que jouaient les ONG pour diffuser l'information sur l'environnement en Méditerranée. A ce propos, il a appelé l'attention des participants sur un article de l'ONG grecque MEDASSET publié récemment dans la revue de la compagnie "Olympic Airways" que celle-ci distribue sur ses vols internationaux, intitulé "La tortue marine de Méditerranée - L'un des plus vieux habitants de cette planète".

Commission méditerranéenne du développement durable

53. Le Coordonnateur a fait état de la réunion du Comité directeur de la CMDD, tenue à Tunis les 8 et 9 mars 1999, qui avait donné lieu à un examen des activités des six groupes de travail en cours ainsi qu'à un débat sur les questions liées au suivi des recommandations, aux nouveaux thèmes, à la méthode de travail et à la coopération avec des institutions des Nations Unies et d'autres partenaires. Il a informé les participants que la cinquième réunion de la CMDD se tiendrait à Rome du 1er au 3 juillet 1999. La réunion serait accueillie par la Ville de Rome qui prendrait à sa charge pratiquement tous les frais. S'agissant de la sixième réunion de la CMDD, il a noté que la Tunisie et la Turquie avaient déjà exprimé leur souhait de l'accueillir en l'an 2000.

54. S'agissant des réunions d'experts, il a indiqué que toutes les activités thématiques en cours donneraient lieu à une réunion des groupes de travail concernés, d'avril à juin 1999, de manière à élaborer des recommandations et un programme d'action à soumettre à la cinquième réunion de la CMDD. Le Coordonnateur a également précisé que, compte tenu des diverses activités et réunions de la CMDD envisagées, la question du financement était devenue un sérieux problème auquel il convenait de s'attaquer.

55. À propos de la sixième réunion de la CMDD prévue en l'an 2000, le représentant de la Turquie a réitéré la proposition de son pays de l'accueillir. Il s'est dit préoccupé de constater que le Secrétariat ne faisait aucune mention de cette offre dans son rapport d'avancement. Sur ce point, le Coordonnateur a tenu à préciser que le rapport du Secrétariat reflétait les déclarations faites lors de la réunion du Comité directeur de la CMDD (Tunis, mars 1999).

56. De son côté, le représentant de la Tunisie a également réitéré l'offre de son pays d'accueillir la sixième réunion de la CMDD.

Recommandation

A l'issue d'un bref examen des diverses propositions avancées pour accueillir la sixième réunion de la CMDD en l'an 2000, et le Bureau n'étant pas habilité par son mandat à se prononcer sur cette question, il a été convenu de renvoyer celle-ci à la cinquième réunion de la CMDD prévue à Rome en juillet prochain.

B. Prévention et maîtrise de la pollution

57. Présentant cette section, le Coordonnateur a brièvement rendu compte des activités menées au titre du programme MED POL, du REMPEC et du Centre pour la production propre (CAR/PP). Il a indiqué que la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL, chargée d'examiner la mise en oeuvre de la phase III et du Programme d'actions stratégiques (PAS), se tiendrait à Reggio de Calabre (Italie), du 20 au 23 juin 1998.

58. S'agissant du REMPEC, il a informé les participants des principales questions examinées lors de la réunion des correspondants du Centre (Malte, 25-28 novembre 1998). Cette réunion avait abordé la mise en oeuvre du programme d'activités du Centre (1997-1998), le système d'information régional, la stratégie régionale de prévention de la pollution du milieu marin par les navires ainsi que le programme et budget de l'exercice 2000-2001.

59. Le représentant de la Turquie a annoncé a informé la réunion que son pays allait lancer sous les auspices de LIFE/UE, un projet "Pays tiers" concernant l'évaluation des risques pour le port d'Iskenderun, avec la collaboration du REMPEC qu'il a remercié pour son concours.

60. S'agissant du Centre de Barcelone pour la production propre (CAR/PP), le Coordonnateur a noté que, étant donné que les activités du Centre devaient être financées par le pays hôte (Espagne) et qu'aucun concours financier n'avait été octroyé au cours de la période considérée, le Centre n'avait pas été en mesure de réaliser les activités inscrites à son programme. Cependant, l'Espagne s'étant récemment engagée à fournir des crédits au Centre, il était désormais envisagé de lancer diverses activités. L'une d'elles consisterait à convoquer la réunion des points focaux du Centre, prévue à Barcelone pour les 17 et 18 mai 1999.

C. Conservation de la diversité biologique

61. Le Coordonnateur a présenté la section de son rapport d'avancement consacrée aux activités du Centre de Tunis pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP). Il a adressé ses remerciements à Monaco qui avait détaché au CAR/ASP un jeune scientifique. Il a également évoqué la réunion d'experts, tenue à Arta du 27 au 31 octobre 1998, sur le plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée et sur le plan d'action pour la conservation des mammifères marins, et il a remercié la Grèce d'avoir accueilli la réunion qui avait permis d'apporter certaines modifications aux plans d'action. Puis le Coordonnateur a fait état de la réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP, tenue à Tunis du 12 au 14 avril 1999, au cours de laquelle diverses questions avaient été débattues, notamment la conservation des sites naturels et espèces dans les pays méditerranéens ainsi qu'un plan d'action pour la conservation de la végétation marine et un projet de programme et budget pour l'exercice biennal 200-2001.

D. Intégration de l'environnement et du développement

62. Au titre de cette section du rapport d'avancement ont été examinées les activités du Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB), du Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), du Centre d'activités régionales/Téledétection de l'environnement (CAR/TDE) et des Programmes d'aménagement côtier (PAC).

63. Le Coordonnateur a présenté la section du rapport consacrée aux activités du Plan Bleu et a indiqué que le Centre de Sophia Antipolis participait activement aux travaux sur quatre thèmes de la CMDD: indicateurs du développement durable, tourisme, développement rural et urbain, libre-échange et environnement. Il a estimé que le Centre avait réalisé dans ces domaines un bon travail. A cet égard, il a remercié la Turquie d'avoir accueilli l'atelier sur le tourisme.

64. Il a également relevé les activités ayant trait aux observatoires nationaux qui étaient déjà mis en place ou en voie de l'être. À ce propos, le représentant de la Turquie a émis des réserves sur le paragraphe 9 de la section "Plan Bleu" du document indiquant que l'observatoire de son pays était confronté au même type de problème que celui du Liban. Il a précisé qu'en fait le projet turc était en bonne voie et serait achevé avant la fin de l'année.

65. Pour les activités du Programme d'actions prioritaires (PAP), le Coordonnateur a indiqué que le Centre de Split avait pris une part active à quatre thèmes de la CMDD: gestion des zones côtières, demande en eau, gestion du développement rural et urbain, tourisme durable. Il a aussi noté que le poste de directeur adjoint du Centre était toujours vacant. Par ailleurs, il a indiqué aux participants que le CAR/PAP avait récemment fait l'objet d'une évaluation par une équipe de consultants, conformément à une décision de la dernière réunion des Parties contractantes. L'équipe s'était rendue en Grèce (auprès du PAM et des autorités grecques), en Croatie, en Égypte et en Tunisie afin d'examiner avec les autorités nationales compétentes les questions en rapport avec le Centre de Split. Le rapport d'évaluation était en cours de finalisation et le Secrétariat comptait distribuer cet important document à la prochaine réunion des points focaux nationaux du PAM qui devait se tenir à Athènes en septembre 1999. Ainsi qu'il en a avisé la réunion, le rapport d'évaluation comportait un ensemble de recommandations pour examen par les Parties contractantes. L'une de ces recommandations prévoyait de désigner le CAR/ASP comme Centre de gestion des zones côtières dans le cadre du PAM.

66. Passant au Centre d'activités régionales pour la télé-détection (CAR/TDE), le Coordonnateur a indiqué que les ressources du Centre affectées à ses activités avaient été fournies par la Commission européenne. Pour ce qui était du rôle joué par le Centre dans le cadre du Programme d'aménagement côtier (PAC), il avait suscité des échos favorables. A cet égard, le Coordonnateur a fait valoir le travail du Centre au sein du PAC "Malte" qui donnerait lieu à une réunion, organisée conjointement avec les autorités maltaises, sur la contribution de la télé-détection à la surveillance continue et à l'évaluation de la qualité des eaux côtières ainsi qu'à l'étude de l'évolution des utilisations du sol dans la frange littorale. La réunion aurait pour objet d'identifier une proposition commune qui serait soumise à des sources extérieures pour financement.

Programme d'aménagement côtier (PAC)

67. M. I. Dharat, administrateur du PAM, a présenté la section pertinente du rapport d'avancement du Coordonnateur en livrant un aperçu des activités menées à bien au cours de la période considérée. Plus concrètement, il a évoqué la conférence de présentation finale du PAC "Sfax", organisée dans cette ville les 15 et 16 décembre 1998. Il a noté que le pays hôte s'était félicité du déroulement de la conférence et des résultats du projet. Les activités de suivi proposées avaient été acceptées. Pour le projet PAC de Fuka-Matrouh (Égypte), la conférence de présentation finale se tiendrait au Caire les 8 et 9 juin 1999.

68. Lors du débat qui s'est engagé à ce sujet, le représentant de la Tunisie a mis en exergue le succès de la conférence de Sfax et a saisi l'occasion d'exprimer ses remerciements au Secrétariat pour sa contribution et son excellent travail. Il a incité à réfléchir sur les moyens de tirer le meilleur parti possible des atouts et des résultats du projet en organisant un exercice de suivi.

69. Rappelant les problèmes financiers rencontrés lors de l'exécution des projets PAC, le représentant de Monaco a suggéré de rechercher des fonds extérieurs en vue de compléter ceux du PAM.

70. Le représentant de la Grèce a réitéré son souhait de voir assurer un suivi aux projets PAC achevés, et ce en ayant recours à un financement extérieur.

71. Le Coordonnateur a souligné que les travaux des PAC n'étaient pas faciles à entreprendre et à coordonner, que l'exercice avait permis d'acquérir une certaine expérience dans ce domaine et qu'il convenait de se concerter davantage avec d'autres partenaires, comme le METAP et l'UE. Dans cette direction, le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) avait élaboré un manuel qui serait distribué à tous les partenaires concernés.

Recommandation

A l'issue du bref débat auquel a donné lieu cette question, le Bureau a noté qu'il plusieurs PAC devaient acquérir une orientation pratique et que les projets PAC achevés devaient prêter à suivi, la possibilité d'un financement extérieur étant envisagée.

**Point 4 de l'ordre du jour: Programme et budget pour l'exercice biennal
2000-2001**

72. Le Coordonnateur a informé le Bureau que le Secrétariat n'attendait pas de ce dernier qu'il prenne une décision sur le budget de l'exercice biennal 2000-2001 mais seulement qu'il lui fournisse des indications et lignes directrices qui l'aiderait à établir le

budget en question. Le budget devait être prêt avant juillet 1999 afin d'être soumis à la réunion des points focaux du PAM devant se tenir à Athènes du 6 au 9 septembre 1999.

Structure

73. S'agissant de la structure du budget, il a indiqué qu'il serait articulé de manière à ce que sa présentation fasse clairement ressortir les liens entre:

- les problèmes d'environnement et de développement durable en Méditerranée;
- les mesures déjà prises dans le cadre du PAM;
- ce qui restait à accomplir;
- les activités proposées à cette fin;
- les recommandations et budgets correspondants

dans les cinq domaines suivants:

- évaluation, prévention et maîtrise de la pollution;
- gestion de la biodiversité;
- gestion durable des zones côtières;
- environnement et développement;
- coordination, cadre juridique, information.

Tous les Centres d'activités régionales (CAR) avaient été invités à présenter leurs propositions de programme et de budget sur cette base.

Problèmes budgétaires

74. Au titre des problèmes budgétaires, le Coordonnateur a relevé que les dépenses de personnel et de fonctionnement pour l'Unité MED et le REMPEC ainsi qu'une part importante des mêmes frais pour trois CAR (PAP, PB et ASP) devaient être couverts par un budget de 4 millions de dollars E.U., alors que les frais correspondants pour le CAR/PP et le CAR/TDE étaient pris en charge par l'Espagne et l'Italie, respectivement. Par conséquent, il ne restait au budget 1999 que 1,7 million de dollars pour financer les activités. Heureusement, nombreuses avaient été les Parties contractantes à financer la tenue de diverses réunions, ce qui avait permis au Secrétariat d'éviter un déficit budgétaire. Le Coordonnateur a ajouté que le Secrétariat ne prévoyait pas d'augmentation de ses frais de fonctionnement. Ainsi, la proposition du Secrétariat pour le prochain exercice biennal continuerait à stabiliser les dépenses imputées à la rubrique "fonctionnement" en limitant à 2% toute augmentation annuelle, et elle permettrait d'affecter davantage de fonds aux activités.

Personnel

75. Pour la rubrique "personnel", le Coordonnateur a indiqué que le Secrétariat ne comptait créer aucun poste nouveau mais qu'il y aurait une conversion de postes afin d'adapter la structure de l'Unité aux évolutions du PAM. À cet égard, le Secrétariat ne proposait pas de créer un nouveau poste au titre de la CMDD mais il privilégiait un concours gouvernemental consistant à détacher un expert, dans l'esprit de l'accord récemment conclu avec Monaco pour qu'un jeune scientifique soit détaché au CAR/ASP.

76. Il était en outre proposé, pour la rubrique "personnel", que l'emploi de "consultant documentaliste" soit converti en un poste permanent de "bibliothécaire/documentaliste" (un changement que le PNUE exigeait pour des raisons d'orthodoxie financière) et que le poste de "spécialiste de traitement des données" soit converti en celui de "cadre chargé de l'information" qui était essentiel pour appliquer une stratégie d'information au sein du PAM. La nécessité de créer un poste d'administrateur au sein du REMPEC était un problème en suspens depuis trois ans. Le Secrétariat était confronté à deux positions différentes:

- l'OMI, chargée de la gestion du Centre, demandait la création d'un poste d'administrateur de classe P.2 imputé au budget du PAM, ce qui pouvait entraîner un coût supplémentaire de 70.000 dollars E.U.;
- le PNUE privilégiait la création d'un poste de classe G6-G7 représentant un coût supplémentaire de 30.000 dollars.

Le Bureau était donc invité à conseiller en outre le Secrétariat sur cette question.

Financement des activités

77. Le Coordonnateur a indiqué que le budget du PAM pourrait continuer à financer les activités de base appelant une continuité, telles que:

- la surveillance continue de la pollution marine;
- la mise en oeuvre d'activités d'appui aux divers Protocoles.

Cependant, il convenait d'explorer les possibilités d'un financement de contrepartie. À cet égard, le Coordonnateur a proposé que les montants complémentaires suivants soient assurés si l'on voulait répondre à certaines priorités:

- a. **CMDD: + 220.000 dollars E.U.**
pour tenir compte du fait que la CMDD devait lancer de nouveaux thèmes parallèlement à l'achèvement des thèmes en cours. De plus, une partie de ces crédits ouverts devait aussi être affectée au suivi de la mise en oeuvre des recommandations. Ce chiffre englobait en outre 80.000 dollars

pour le financement de la réunion annuelle de la CMDD tenue dans des pays qui ne seraient pas en mesure d'en couvrir les frais.

- b. **Stratégie d'information:** + 100.000 dollars
représentant le coût additionnel des mesures proposées pour la mise en oeuvre de la stratégie d'information et de participation, y compris la formation aux nouveaux instruments juridiques.
- c. **Biodiversité:** + 120.000 dollars
En vue d'assurer la mise en oeuvre du nouveau Protocole et des activités connexes, le CAR/ASP réclamait une augmentation substantielle de son budget, ce qui semblait en outre se justifier par le fait que ni le METAP ni l'instrument MEDA n'intervenaient dans les questions de biodiversité.
- d. **Prévention et préparation en cas de situations critiques:** + 70.000 dollars
Les crédits ouverts devaient être réévalués pour permettre au PAM (REMPEC) de s'acquitter de ses obligations dans la perspective de la révision du Protocole "situations critiques".
- e. **Programme d'aménagement côtier (PAC):** + 130.000 dollars E.U.
Plusieurs PAC étaient en cours de lancement et deviendraient pleinement opérationnels en 2000-2001 (Malte, Algérie, Maroc, Liban et Slovénie). Il était donc essentiel que la ligne budgétaire afférente soit relevée à un niveau proche de celui de 1998, à savoir 330.000 dollars.
- f. **MED POL:** + 100.000 dollars E.U.
Les crédits pour le programme MED POL seraient accrus de 100.000 dollars afin qu'un appui plus important soit accordé aux pays pour la surveillance des tendances; la mise en oeuvre du Protocole "tellurique" et du PAS devrait faire largement appel au financement du FEM.

Récapitulatif des dépenses additionnelles dans le domaine des activités, exprimées en moyenne annuelle (dollars E.U.):

CMDD	220.000
Information et participation	100.000
Biodiversité	120.000
Prévention des situations critiques	70.000
Gestion des zones côtières (PAC)	130.000
MED POL	100.000
TOTAL	740.000

Ce total représentait une augmentation d'environ 50% en crédits alloués aux activités, alors que les frais de personnel et de fonctionnement ne devraient augmenter que de 2%.

78. Enfin, le Coordonnateur a présenté quatre options pour financer cette augmentation:

- soit un accroissement substantiel des contributions obligatoires, ce qui semblait difficile à obtenir;
- soit la demande d'un relèvement de la contribution volontaire de l'UE, dont le montant était resté pratiquement inchangé depuis dix ans, alors que les contributions obligatoires des pays avaient augmenté d'environ 60% dans le même temps, associée à un appel à davantage de contributions volontaires;
- soit des contributions extraordinaires;
- soit une combinaison de solutions diverses.

79. Lors du débat qui a suivi, le représentant de Monaco a estimé qu'un montant de 1,7 million de dollars n'était pas suffisant pour couvrir les coûts des activités. Par ailleurs, le prélèvement de 13% opéré par le PNUE au titre des coûts d'appui au programme était une somme considérable. Il a donc proposé qu'au moins tous les frais administratifs de l'Unité MED soient englobés dans les coûts d'appui au programme. Il a également suggéré de rechercher des sources de financement extérieures, telles que le secteur privé qui pourrait assumer certains frais. S'agissant de la CMDD, il était d'avis que les fonds absorbés par cette composante étaient un peu élevés. La CMDD était une instance utile pour le PAM, mais on devait s'inquiéter de la part énorme (20%) qu'elle représentait dans les fonds alloués aux activités et l'on prévoyait que cette part augmenterait dans l'avenir. En ce qui concernait les autres augmentations proposées par le Coordonnateur, il les trouvait justifiables. Il émettait néanmoins une réserve concernant le poste d'administrateur envisagé pour le REMPEC, car il considérait que le Centre avait des activités spécifiques et qu'une partie de son financement devrait provenir d'autres sources, telles que le secteur privé. Il a proposé que le Coordonnateur informe les Parties contractantes sur cette question et qu'il revenait à l'OMI et au Siège du PNUE d'y apporter une solution, aucun crédit ne devant être imputé au budget du PAM.

80. Le représentant de la Grèce a repris à son compte les points soulevés par Monaco. Pour le poste d'administrateur du REMPEC, il ne laissait pas lui-même d'être également très réservé à propos d'un poste qui serait imputé au budget du PAM, étant donné que le Centre avait une activité très ciblée. Il a, pour sa part aussi, proposé que l'OMI et le PNUE assument ce poste au titre des coûts d'appui au programme. Pour la CMDD, il a estimé qu'elle était un organe de consultation auprès des Parties contractantes et qu'aucun nouveau thème ne devait être proposé tant que les recommandations des thèmes précédents n'auraient pas été mises en oeuvre. Par

conséquent, si le budget ne pouvait être augmenté, il fallait réduire les activités. De ce fait, son pays était totalement opposé à la création d'un poste supplémentaire au titre de la CMDD, fût-ce par le biais d'un expert détaché par un gouvernement, par le biais d'accords. En outre, il proposait que seul un montant de 80.000 dollars soit alloué à la CMDD pour couvrir les coûts de ses activités, le reste des fonds proposés par le Secrétariat devant aller au MED POL. M. Lascaratos a estimé que le MED POL n'était plus ce qu'il avait été voici quelques années. Il était devenu un instrument d'exécution de projets de la CMDD et d'application du Protocole "tellurique". D'où sa proposition d'allouer des fonds additionnels au programme MED POL. Cela dit, il était d'accord avec les autres allocations de fonds proposées par le Coordonnateur.

81. Le représentant de la Tunisie a souscrit à l'avis que l'OMI et le PNUE devaient prendre à leur charge le poste d'administrateur du REMPEC, mais pas à la proposition du représentant grec d'allouer au MED POL une partie des fonds additionnels proposés par le Coordonnateur pour la CMDD. Il estimait en outre que tout montant alloué au MED POL devait être imputé au budget du projet PAS/FEM.

82. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a jugé qu'une augmentation du budget du PAM s'imposait pour lui permettre de remplir ses obligations. Il était d'avis qu'il fallait confier au Secrétariat le soin de fixer le montant final de l'augmentation requise.

83. Le représentant de la Turquie s'est déclaré d'accord avec le représentant libyen et a suggéré que le Secrétariat prenne note des diverses vues exprimées au cours du débat et qu'il établisse une nouvelle proposition à soumettre à la prochaine réunion des points focaux nationaux.

84. En réponse à ces divers points de vue, le Coordonnateur a déclaré qu'il avait présenté un budget qui pouvait être accepté par toutes les Parties contractantes et ne leur créerait pas de difficultés.

Recommandation

Sur la base du débat général, le Bureau a donné mandat au Secrétariat:

- **de négocier avec le Siège du PNUE pour assumer tous les frais (de personnel et de fonctionnement) liés aux finances et à l'administration de l'Unité de coordination (Unité MED);**
- **d'inviter le PNUE et l'OMI à prendre à leur charge le poste d'administrateur devant être créé au sein du REMPEC en ayant recours, le cas échéant, au coûts d'appui au programme;**

- de demander au REMPEC de diversifier ses recettes par le biais de sources extérieures de financement, en appliquant le principe du "pollueur-payeur";
- de finaliser, conformément aux présentes recommandations, le projet de budget pour le prochain exercice biennal à soumettre à la réunion des PFN.

85. Le Coordonnateur a tenu à préciser que le MED POL - Phase III n'était pas étroitement lié au projet FEM. Par conséquent, on ne pouvait prélever des fonds du projet FEM pour les allouer au MED POL, ainsi qu'il avait été proposé au cours du débat. Selon lui, l'unique solution consisterait à augmenter le budget du MED POL pour les activités de surveillance. Pour ce qui touchait la CMDD, il a fait observer qu'il convenait de mettre en oeuvre diverses activités nécessitant des fonds supplémentaires, telles que:

- la tenue des diverses réunions des groupes de travail;
- les thèmes dont il fallait assurer le suivi;
- la mise en oeuvre des diverses recommandations adoptées par les Parties contractantes.

Par conséquent, l'une des solutions pour financer toutes ces activités de la Commission pourrait consister à recourir à un appui extérieur, comme l'instrument financier MEDA.

Recommandation

Le Bureau est convenu des montant suivants de fonds additionnels requis, exprimés en moyenne annuelle (dollars E.U.):

-	CMDD	80.000
-	Information et participation	100.000
-	Biodiversité	120.000
-	PAC	130.000
-	MED POL	100.000
	TOTAL	530.000

Point 5 de l'ordre du jour: Stratégie du PAM en matière d'information

5.1 Stratégie du PAM en matière d'information

86. Le Coordonnateur a présenté le document UNEP/BUR/54/4/Corr.1, intitulé "Stratégie du PAM en matière d'information", conformément à la décision du Bureau à sa dernière réunion (Tripoli, novembre 1998). Il a indiqué que la réunion d'experts sur

l'information s'était tenue à Athènes les 1er et 2 avril 1999. Y avaient pris part des représentants des Parties membres du Bureau et de la plupart des CAR et programmes du PAM. Le Secrétariat était assisté par trois experts en information hautement qualifiés. La réunion d'experts avait été en mesure d'examiner soigneusement le projet de texte sur la stratégie du PAM en matière d'information et d'apporter certaines modifications à l'ensemble de recommandations proposées pour examen par la présente réunion du Bureau. Les recommandations avaient été classées selon qu'elles visaient le court, le moyen et le long terme.

87. Deux importantes recommandations portaient sur la création à l'Unité MED d'un poste de cadre chargé de l'information à plein temps et sur celle d'un poste de bibliothécaire/documentaliste à plein temps. A cet égard, la Coordonnateur a noté qu'il fallait améliorer la visibilité du PAM non seulement au dehors mais au sein même de la région méditerranéenne. Prenant acte du rôle de l'information, toutes les conventions administrées par le PNUE avaient créé un poste pour l'information. Pour le poste dont la création était proposée au sein de l'Unité MED, le Coordonnateur a précisé qu'il résulterait de la conversion du poste de spécialiste de traitement des données en celui de cadre chargé de l'information, ce qui était essentiel pour la mise en oeuvre d'une stratégie de l'information au sein du PAM. Le Coordonnateur a ajouté que, compte tenu des nouvelles technologies en matière de logiciels, il n'y avait plus à traiter les données brutes et à assurer la maintenance du matériel comme on le faisait auparavant. Un système centralisé n'était plus de mise. Par conséquent, il n'était pas nécessaire de maintenir un poste permanent de spécialiste du traitement des données: un agent bien qualifié des services généraux pouvait gérer le système informatique du PAM.

88. Lors du débat qui s'est engagé sur ce point, le représentant de la Turquie a indiqué que le document en question, ayant été reçu tardivement, n'avait pu être étudié par les autorités compétentes. Aussi proposait-il d'en reporter l'examen à la prochaine réunion du Bureau, s'il y en avait une avant la prochaine réunion des points focaux du PAM, ou sinon à cette dernière.

89. Après un bref débat sur cette proposition, il s'est dégagé un consensus pour que le document soit examiné lors de la présente réunion, conformément au mandat du Bureau et étant entendu que le Bureau n'avait pas à approuver les recommandations mais à formuler des observations générales en vue de faciliter la tâche des Parties contractantes lorsqu'elles auraient à se prononcer définitivement sur ce sujet lors de leurs prochaines réunions.

90. Au cours du débat qui s'est ouvert sur le document, le représentant de la Turquie, après avoir remercié le Coordonnateur d'avoir explicité les raisons de la conversion du poste de spécialiste du traitement des données en poste de cadre chargé de l'information, a demandé qu'elles soient consignées dans le rapport de la réunion. Il a en outre demandé que l'organigramme du PAM mette mieux en évidence les relations mutuelles entre tous les membres du personnel d'encadrement du PAM.

Par conséquent, dans l'attente de la nouvelle version l'organigramme qu'établirait le Secrétariat en y annexant un document explicatif, sa délégation réservait sa position jusqu'à la prochaine réunion des points focaux nationaux. Il a ajouté que l'on devait être plus précis et plus clair lorsqu'on supprimait un poste de la structure du PAM, car, en l'occurrence, la question était délicate pour sa délégation. S'agissant des recommandations sur la désignation d'un point focal national pour l'information, il a indiqué que, pour éviter toute confusion, il convenait de bien préciser la relation entre le point focal national du PAM existant et le point focal pour l'information que l'on envisageait.

91. La représentante de la Croatie a insisté sur l'importance de la stratégie en matière d'information à propos de laquelle le Bureau était invité à émettre un avis afin d'en faciliter l'examen et l'approbation par la réunion des Parties contractantes.

92. Le représentant de la Grèce a partagé les préoccupations de l'avant-dernier intervenant sur la désignation d'un point focal spécial pour l'information, ce qui allait entraîner, selon lui, de nouvelles charges financières avec l'organisation de réunions correspondantes.

93. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, tout en acceptant l'ensemble des recommandations proposées qui, à ses yeux, permettraient de renforcer le rôle du PAM, a souscrit aux appréhensions des intervenants précédents quant à la désignation de points focaux nationaux pour l'information. Il a estimé que le point focal national du PAM existant pouvait jouer ce rôle sans qu'on ait à créer une nouvelle charge administrative. Il a enfin proposé que les principaux documents et supports d'information du PAM soient également publiés en arabe.

94. À l'issue du débat général sur ce point, la réunion a examiné l'ensemble des recommandations proposées, étant entendu qu'il n'était pas dans ses intentions de les approuver mais seulement de formuler des observations générales et de proposer des modifications, si nécessaire, en vue de faciliter la tâche de la prochaine réunion des points focaux nationaux qui se tiendrait à Athènes du 6 au 9 septembre 1999 et procéderait à un examen plus approfondi de l'ensemble du document.

Recommandation

- 1. Lors de l'examen des recommandations, la réunion y a apporté les modifications concrètes ci-après:**
 - a. section 4: Les produits
supprimer la parenthèse "(juridique, scientifique)" des
recommandations proposées**

PAM en matière d'information, ce qui pourrait améliorer la visibilité du PAM dans l'ensemble des pays méditerranéens. Il a estimé qu'il serait très opportun d'examiner la proposition de création d'un CAR/Formation au cours de la présente réunion, en corrélation avec la stratégie du PAM en matière d'information.

96. Le Coordonnateur a pris note de la proposition de la Turquie en indiquant que les services compétents de ce pays devraient établir un document technique qui en préciserait tous les aspects, notamment le volet financier avec la contribution de contrepartie du pays hôte, puis le soumettre à la prochaine réunion des points focaux nationaux prévue en septembre 1999. Il a également envisagé une visite du Secrétariat en Turquie afin d'y procéder à un examen plus poussé de la question.

Autres activités d'information et de formation

97. Le Coordonnateur a présenté la section de son rapport d'avancement ayant trait aux autres activités d'information et de formation, notamment au rôle important de la bibliothèque.

98. Le vice-président représentant la Grèce a évoqué l'oeuvre accomplie à la bibliothèque de l'Unité et son intérêt extrême, notamment pour les étudiants et à des fins de formation. A cet égard, il a adressé les félicitations de la délégation grecque à la bibliothécaire pour l'excellence et l'importance de son travail. Le Coordonnateur s'est pleinement associé à cet hommage rendu par la délégation grecque à la bibliothécaire.

Point 6 de l'ordre du jour: Procédure de sélection de membres de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

99. Le Coordonnateur a présenté le document UNEP/BUR/54/3/Add.1 concernant la sélection de membres de la CMDD et il a indiqué que, aux termes du mandat de la Commission, la durée du mandat des 36 membres de la Commission était fixée selon les règles suivantes:

- a. toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone sont membres permanents de la Commission (21);
- b. les représentants de chacune des trois catégories (autorités locales, acteurs socio-économiques et organisations non gouvernementales) sont sélectionnés pour une durée de deux ans par la réunion des Parties contractantes (15).

Il a précisé que la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes (Malte, 27-30 octobre 1999) aurait donc à désigner les 15 membres de la Commission autres que ceux représentant les Parties contractantes.

Il a estimé que le Bureau jugerait peut-être opportun d'échanger des vues sur la question de la désignation des 15 membres de la Commission en vue de conseiller la réunion des Parties contractantes à ce sujet.

100. A cet égard, il a ajouté que deux options s'offraient pour procéder à la désignation:

- a. autoriser le Secrétariat à demander aux Parties contractantes et aux ONG de communiquer leurs candidats et inviter la prochaine réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999) à se prononcer sur la désignation des membres de la Commission; ou bien
- b. demander à la réunion des Parties contractantes d'autoriser le prochain Bureau à procéder à cette désignation. Il a fait observer que la question se compliquait du fait que certains membres des catégories concernant assumaient les fonctions de gestionnaires de tâches avec un programme de travail chargé devant eux, alors que d'autres membres avaient simplement été sélectionnés.

101. Lors du bref débat sur ce point, le représentant de la Tunisie a proposé soit de proroger de deux ans la durée du mandat des membres actuels soit de ne renouveler que certains d'entre eux de manière à assurer la continuité dans la structure de la Commission.

102. Pour sa part, le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a jugé qu'il fallait faire preuve de souplesse dans le renouvellement des membres de la Commission. Il était en faveur de la proposition du Coordonnateur visant à donner mandat au prochain Bureau de mener à bonne fin le processus.

103. Le représentant de Monaco a également été d'avis que le Bureau pourrait proposer aux Parties contractantes d'autoriser le prochain Bureau à se charger de cette tâche, tout comme cela avait été fait pour la première désignation en 1996, et ce pour éviter de longs et délicats débats au cours de la réunion des Parties contractantes.

104. Le représentant de la Grèce a fait valoir que, conformément au règlement intérieur de la CMDD, la réunion des Parties contractantes était l'instance chargée de désigner les membres de la Commission. Par conséquent, on ne pouvait donner pareil mandat au Bureau. Il a en outre émis l'idée que la prochaine réunion de la CMDD (Rome, 1er-3 juillet 1999) pourrait envisager d'élargir le mandat de son Bureau.

105. À l'issue de ce bref débat, le Coordonnateur a proposé que les différentes vues exprimées sur la question soient consignées dans le rapport.

Point 7 de l'ordre du jour: **Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau**

106. Le Bureau a décidé de tenir une brève réunion à la veille de la réunion des Parties contractantes ou le lendemain matin, juste avant la séance d'ouverture (Malte, 27-30 octobre 1999).

Point 8 de l'ordre du jour: **Questions diverses**

107. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour: **Adoption du rapport de la réunion**

108. Il a été convenu qu'un projet de rapport de la réunion serait rédigé par le secrétariat en collaboration avec le rapporteur et qu'il serait adressé aux membres du Bureau pour qu'ils formulent leurs observations avant sa finalisation et sa distribution.

Point 10 de l'ordre du jour: **Clôture de la réunion**

109. Après l'échange des civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 29 avril 1999 à 19 heures.

Annexe I**List of Participants
Liste des Participants****TUNISIA
TUNISIE****Président**
M. Bechir Ben Mansour
Directeur Général de l'Agence
Nationale de Protection
de l'Environnement (ANPE)
Rue du Cameroun
B.P. 52, Belvédère
2002 Tunis
TunisieTel: (216)(1) 840221/842564
Fax: (216)(1) 848069Representing
S.E. Mme Faiza Kefi
Ministre de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire**CROATIA
CROATIE****Vice-President**
Ms Gordana Valčić
Deputy Director
State Directorate for Environment
Ulica grada Vukovara 78/III
10000 Zagreb
CroatiaTel: (385)(1) 6111992, 6118388
Fax: (385)(1) 6118388, 537203
E-mail: gordana@duzo.tel.hr**GREECE
GRECE****Vice-President**
H.E. Mr Theodoros Koliopoulos
Deputy Minister of the Environment,
Physical Planning and Public Works
17, Amaliados Street
11523 Athens
GreeceTel: (30) (1) 6447 493
Fax: (30) (1) 6432 589

UNEP/BUR/54/5

Annexe I

page 2

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Vice-President
Mr Abdulfattah Boargob
Head Department of Environmental
Protection
Technical Centre for Environment
Protection
Turkey Street
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: (218)(21) 3332033

Fax: (218)(21) 3332035

representing

H.E. Mr Ashur Mohamed Emgeg
Deputy Secretary of Housing and
Utilities
Mayor of Tripoli

**TURKEY
TURQUIE**

Vice-President
Mr Melih Akalin
Deputy Undersecretary
Ministry of the Environment
Eskisehir Yolu 8.km.
06100 Ankara
Turkey

Tel: (90) (312) 2856636

Fax: (90) (312) 2852742

representing

H.E. Mr Fevzi Aytekin
Minister of Environment

**MONACO
MONACO**

Rapporteur
S.E. M. Bernard Fautrier
Ministre Plénipotentiaire
Chargé du suivi questions
d'environnement
Direction des relations extérieures
"Villa Girasole"
16 Boulevard de Suisse
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: (377) 93158333

Fax: (377) 93158888

E-mail:ramoge@dial-up.com

ADVISERS-COUNSELLERS

**TUNISIA
TUNISIE**

M. Fethi Debbabi

Chargé de mission au cabinet
du Ministre
Ministère de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
Centre Urbain Nord
1004 Tunis
Tunisie

Tel: (216)(1) 702779

Fax: (216)(1) 702431

**GREECE
GRECE**

Mr Alexandros Lascaratos

MAP Liaison Officer
Department of Applied Physics
Laboratory of Meteorology and
Oceanography
University of Athens (building Phys-V)
Panepistimoupolis
Athens 15784
Greece

Tel: 30 1 7274933

Fax: 30 1 7295281

Ms Emilia Liaskas

Advisor to the Deputy Minister
of Environment, Physical Planning and
Public Works
17, Amaliados Street
11523 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 6447 493

Fax: (30) (1) 6432 589

**TURKEY
TURQUIE**

Ms Songul Yildiz
Urban Planner
Ministry of the Environment
Eskisehir Yolu 8 Km
06100 Ankara, Turkey

Tel: (90)(312) 2853197
Fax: (90)(312) 2853739

Mr Yunus Belet
Counsellor
Embassy of the Republic of Turkey
8, Vassileos Georgiou B
Athens
Greece

Tel: (30) (1) 7245915
Fax: (30) (1) 7229597

**MONACO
MONACO**

M. Patrick Van Klaveren
Conseiller Technique
Chargé de la coopération internationale
pour l'environnement et
le développement
Direction des Relations Extérieures
"Villa Girasole"
16 Boulevard de Suisse
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: (377) 93158333
Fax: (377) 93158888
E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

**UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)**

**PNUE/UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
(PAM)**

Mr Lucien Chabason
Coordinator

Tel. 0030 1 7273101
E-m: lchabason@unepmap.gr

Mr Ibrahim Dharat
Senior Programme Officer

Tel. 0030 1 7273102
E-m: idharat@unepmap.gr

P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Av.
11610 Athens
Greece

Tel. No. (30) (1) 7273100
(switchboard)
Fax No. (30) (1) 7253196/7
Cables: UNITERRA

Annexe II

Stratégie du PAM en matière d'information

Introduction

Lors de leur Dixième réunion ordinaire (Tunis, 18-21 novembre 1997), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont invité le Secrétariat à présenter au Bureau un programme d'actions concrètes dans le domaine de l'information au sein du système du PAM. Le Secrétariat a soumis un rapport exposant un tel programme, pour examen, à la réunion du Bureau (Tripoli, 16-17 novembre 1998). Après avoir examiné le document, le Bureau a demandé au Secrétariat de convoquer la réunion d'un groupe de travail sur la stratégie du PAM en matière d'information.

Le présent rapport reprend le rapport initialement présenté, mais avec des modifications qui concernent avant tout les recommandations en vue de tenir compte des conclusions du groupe de travail sur la stratégie du PAM en matière d'information (Athènes, 1er-2 avril 1999).

1. Le mandat du PAM

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 1992 a rassemblé un nombre sans précédent de Chefs d'Etat et de gouvernement pour discuter des questions d'environnement et de développement durable.

La "Déclaration de Rio" adoptée dans le cadre de cette conférence met l'accent sur le droit du grand public d'être pris en compte dans les questions liées à l'environnement. Le Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement proclame:

"Tout individu doit pouvoir accéder facilement, au niveau national, à l'information en matière d'environnement gérée par les pouvoirs publics, y compris toute documentation sur des questions et activités dangereuses pour la collectivité, et pouvoir participer à des processus de prise de décision."

Reconnaissant le rôle important que l'information et la sensibilisation du public peuvent jouer pour le succès de toute stratégie du PAM visant à protéger l'environnement en Méditerranée et à favoriser le développement durable de cette région, de nouvelles dispositions ont été prises dans le cadre de la Phase II du PAM, plusieurs modifications ont été apportées à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, et trois nouveaux Protocoles ont été adoptés au cours de la période 1994 - 1997.

Ces instruments juridiques devraient constituer la base juridique de la stratégie du PAM en matière d'information et sensibilisation du public.

2. Le rôle du PAM

Dans le domaine de l'information, le PAM est appelé à jouer un rôle de coordination et de catalyseur s'agissant de protéger l'environnement en Méditerranée et de promouvoir le développement durable dans cette région.

Plus concrètement, il est appelé à:

- 2.1 fournir des informations utiles aux décideurs afin de les aider à promouvoir et à mettre en oeuvre le développement durable et la protection de l'environnement;
- 2.2 informer le public en ce qui concerne l'état de l'environnement de la région méditerranéenne et les mesures adoptées pour améliorer celui-ci afin d'accroître la sensibilisation en matière d'environnement dans cette région;
- 2.3 encourager l'accès et la participation du public à des activités d'information en matière de protection de l'environnement dans la région méditerranéenne;
- 2.4 faire appel à la participation et l'engagement des principaux acteurs concernés.

3. Stratégie du PAM en matière d'information et de sensibilisation du public

Pour permettre au PAM de remplir son rôle, une stratégie détaillée en matière d'information et de sensibilisation du public devrait être élaborée. Cette stratégie exposera le type d'informations et de message(s) que le PAM est tenu de communiquer à ses partenaires et au public ainsi que les procédés les plus efficaces de communication en matière d'environnement. L'information peut se définir comme suit:

- 3.1 **L'information destinée à la prise de décision:** c'est un élément déterminant dans la définition de la politique d'environnement. De fait, communication et développement sont indissociables. Les responsables politiques, les chefs d'entreprise et les hauts fonctionnaires n'ont pas tardé à réaliser que l'opinion publique occupe désormais une place importante dans les questions d'environnement et que les décisions politiques devraient se fonder sur une information sérieuse.
- 3.2 **L'information du public, la sensibilisation générale:** c'est le processus consistant à transmettre des informations destinées au public ou parfois à des groupes cibles précis (par ex., écoliers, touristes, industriels, etc.) dans le but de s'assurer leur adhésion sur des objectifs concrets du PAM et de promouvoir les grandes visées de celui-ci. La participation n'est pas seulement à prendre en compte isolément mais doit être en association à un ensemble d'activités et de résultats.
- 3.3 **L'accès et la participation du public:** faire largement connaître les thèmes abordés, les objectifs poursuivis et les progrès accomplis par le PAM auprès d'un public aussi large et varié que possible par divers moyens de communication, garantir l'accès à l'information, inciter le public à participer et à établir le dialogue.

Tout la procédure d'élaboration d'une stratégie de base proposant des objectifs explicites d'information et de sensibilisation du public assortis d'un calendrier présuppose que l'on soit à l'écoute des préoccupations sociales, politiques et économiques de la région et que l'on ajuste la stratégie à celles-ci. Ainsi, des rôles stratégiques différents devront être attribués aux diverses catégories de points focaux des Parties Contractantes et aux Centres d'activités régionales (CAR).

La stratégie du PAM en matière d'information et de sensibilisation devrait s'appuyer sur un plan d'action bien défini, énonçant des objectifs clairs: QUOI, A QUI, COMMENT.

Recommandations

- **Créer au sein de l'Unité MED un poste de cadre chargé de l'information à plein temps;**
- **inviter les Parties contractantes à désigner des points focaux pour l'information; ces points focaux devraient être des cadres compétents et qualifiés;**
- **concevoir et utiliser une charte graphique (identification emblématique du PAM) dans toutes les publications du PAM) (Unité MED, CAR), et notamment un logo du PAM.**

4. Le produit: ce qui doit être communiqué

La Convention de Barcelone, son mandat; le profil et l'oeuvre du PAM. Les activités, les résultats obtenus et les 20 ans d'expérience du PAM dans le domaine de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable dans la région, avec d'autres informations susceptibles d'appuyer la prise de décision et d'accroître la sensibilisation aux problèmes d'environnement.

Recommandation

- **Les Parties contractantes devraient définir le type d'informations qu'il convient de communiquer.**

5. La cible: à qui doit être communiqué le produit

Dans ce contexte, le terme de "cible" se réfère au public auquel sont destinés l'information sur le PAM et les éléments de sensibilisation. Ce public devrait être le bénéficiaire de la stratégie d'information du PAM, et l'on peut le décomposer dans les groupes suivants:

- 5.1 - Les décideurs (par ex.: Parties contractantes, services administratifs, points focaux du PAM);
 - OIG (PNUE, PNUD, CIO, OMI, FAO, OMS, Commission européenne, secrétariats de conventions, etc.)
- 5.2 - Secteurs économique et social;
 - milieux d'affaires/secteur privé;
 - universités, bibliothèques, communauté scientifique;
 - ONG.
- 5.3 - enfants et adolescents;
 - médias;
 - population touristique.

Pour atteindre tous ces groupes cibles, l'élément clé consiste à organiser et délivrer l'information au niveau de chaque pays ("nationalisation"). Les Centres d'activités régionales et les Parties contractantes doivent être aidés dans le renforcement de leurs capacités d'information et doivent être vivement incités à aider eux-mêmes à l'élaboration et à la diffusion

des informations sur le PAM. Il semble peu probable que le PAM et son personnel, aussi efficace soit-il, parvienne à atteindre une audience régionale, nationale et locale sans le concours des autorités compétentes à l'échelle régionale et nationale.

Toutefois, en attendant qu'on puisse financer l'appui indispensable au personnel actuel (appui à définir par rapport à l'objectif de la stratégie d'information du PAM qui sera adoptée), des améliorations pourraient déjà être obtenues en recourant aux ressources humaines existantes du PAM.

Recommandations

- **les groupes cibles devraient être élargis et actualisés périodiquement en fonction des besoins;**
- **l'Unité MED, les CAR et les futurs points focaux pour l'information devraient jouer un rôle actif dans la diffusion de l'information touchant l'Unité MED et le PAM aux niveaux international, régional, national et local;**
- **l'Unité MED, les CAR et les futurs points focaux pour l'information devraient veiller à ce que le fichier d'adresses du PAM soit correctement revu et régulièrement tenu à jour et à ce que soit renforcée la coopération entre l'Unité MED et les CAR concernant le fichier d'adresses et la diffusion de l'information en général;**
- **les CAR devraient veiller à déposer en temps voulu toutes leurs publications et tous leurs rapports à la bibliothèque de l'Unité MED;**
- **chaque fois que des organismes compétents, au sein des Parties contractantes, procèdent à des publications sur l'environnement, il devrait y être fait référence au PAM et à ses activités quand leur contenu s'y prête;**

6. Les moyens: méthodes et ressources à utiliser

Il conviendrait de tenir compte de ce qui suit:

Les conditions d'une large diffusion de l'information du PAM varient énormément d'un pays à l'autre de la région. Hormis les différences culturelles, économiques, géopolitiques et linguistiques, il existe aussi, entre les pays membres du PAM, des différences très marquées ce qui concerne les moyens technologiques permettant l'accès aux informations, leur gestion et leur diffusion.

Les Parties Contractantes diffèrent quant à la réceptivité du public à l'information concernant le PAM. Ainsi, la réceptivité des responsables politiques et du public aux questions d'environnement est beaucoup plus vive dans certains pays que dans d'autres; certains pays disposent aussi, de plus longue date, d'une tradition, d'institutions et de moyens de diffusion de l'information.

L'information du public diffère grandement d'un horizon à l'autre de la région. Certains problèmes qui préoccupent vivement le public dans certains pays ne suscitent guère ou pas du tout d'échos dans d'autres.

Les procédés visant à toucher le public varient également d'un pays à l'autre, et certains médias sont plus développés que d'autres dans tel ou tel pays, dans tel ou tel cas.

Actuellement, les groupes cibles sont atteints grâce à un fichier d'adresses contenant 1714 entrées, qui a été établi par l'Unité MED d'Athènes et par les CAR. Sont ou ont été utilisés les moyens suivants:

6.1 Publications

a. PUBLICATIONS SPÉCIALISÉES

- Série des rapports techniques du PAM (SRTP)
- Convention et Protocoles
- Rapports des réunions du PAM et des CAR
- Publications des CAR

b. MATÉRIEL D'INFORMATION GÉNÉRALE

- *MedOndes*
- Brochures et dépliants
- Affiches et autocollants

a. PUBLICATIONS SPÉCIALISÉES

Série des rapports techniques du PAM (SRTP)

Cette série comprend une sélection de rapports émanant des différentes activités réalisées dans le cadre des composantes du PAM. A ce jour, 124 numéros (ou volumes) ont été publiés et diffusés en ayant recours au fichier d'adresses de l'Unité MED et sur demande.

Recommandations

- **Améliorer la présentation de la SRTP; il convient de le faire sans délai; à moyen terme, la SRTP devrait systématiquement faire l'objet, avant publication, d'une mise en forme et d'une relecture des épreuves par une personne qualifiée possédant, de préférence, une formation scientifique;**
- **encourager les CAR à publier dans la SRTP;**
- **inviter instamment les points focaux à aider l'Unité MED à étoffer le fichier d'adresses SRTP en leur communiquant une liste des ONG et bibliothèques de leur pays.**

Convention et Protocoles

- *Plan d'action pour la Méditerranée et Acte Final de la Conférence de plénipotentiaires des Etats côtiers de la région Méditerranéenne pour la protection de la mer Méditerranée*, 52 pages. Nations Unies, New York 1980. Langues: anglais, arabe, espagnol, français, espagnol.
- *Plan d'action pour la Méditerranée et Conférence de plénipotentiaires des États côtiers de la région Méditerranéenne pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique. Acte Final et Protocole*, 18 pages. Nations Unies, New York 1980.

- *Protocole relatif aux aires spécialement protégées*, 32 pages, Unité MED, Athènes, 1986. Langues: anglais, arabe, espagnol, français (en un seul volume).
- *Plan d'action pour la Méditerranée et Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et Protocoles y relatifs*, 61 pages, Unité MED, Athènes, 1992. Langues: anglais, arabe, espagnol, français.
- *Plan d'action pour la Méditerranée et Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles*, document non officiel, Unité MED, Athènes, 1997.

Ces documents ont été distribués à un groupe sélectionné parmi la famille du PAM (points focaux, experts gouvernementaux, OIG, ONG, bibliothèques) et, sur demande, à des institutions et des médias.

Recommandations

- **Améliorer la présentation (commodité de lecture, d'accès et de référence); à moyen terme, il conviendrait d'avoir une charte graphique commune et éventuellement un logo du PAM;**
- **les publications devraient être disponibles en anglais et français; des efforts particuliers devraient être faits afin de les avoir en langue arabe aussi; par ailleurs, ces publications devraient être distribuées à un stand d'information pendant les réunions.**

Rapports des réunions du PAM et des CAR

Tous les rapports et documents des réunion du PAM sont, depuis 1975, déposés à la bibliothèque de l'Unité MED et constituent la base de données MEDDOC. Une *Liste des réunions et documents du PAM* est publiée et diffusée tous les deux ans.

Les rapports des réunions du PAM sont distribués à un groupe sélectionné de la famille du PAM et des CAR (points focaux, experts gouvernementaux, OIG, ONG) et, sur demande, à des institutions, des universitaires, des chercheurs, des étudiants, ainsi qu'à des médias.

Publications des CAR

Recommandations

- **Inciter les CAR à améliorer la qualité de leurs publications et à les distribuer eux-mêmes;**
- **les publications des CAR devraient se conformer à la charte graphique commune (identification emblématique du PAM) et, à plus long terme, porter le logo du PAM.**

b. MATÉRIEL D'INFORMATION GÉNÉRALE

Recommandation

- **Le matériel d'information du PAM devrait être aussi publié en langue arabe.**

MedOndes

Le bulletin MedOndes a été publié pour la première fois en juillet 1985, en anglais et en français. Depuis 1990, suite à une décision des Parties Contractantes, MedOndes est publié en anglais, arabe et français. Le premier numéro de MedOndes en arabe est le no 19 et date de janvier 1990. Le périodique MedOndes est publié trois à quatre fois par an et l'Unité MED l'adresse par la poste à près de 2000 destinataires en plusieurs exemplaires dans le monde entier. Il est distribué aux points focaux, experts gouvernementaux, bibliothèques, scientifiques, ONG, OIG, journalistes et, sur demande, à d'autres personnes intéressées.

Recommandations

- **Afficher la version électronique de MedOndes sur le site web du PAM;**
- **améliorer la conception et la présentation de MedOndes, bien que des progrès aient déjà été accomplis à cet égard. Restructurer le contenu (partie analytique, par grand thème et par question traitée: activités, réalisations, informations sur les CAR/ONG, liste des réunions, etc.);**
- **veiller à ce que les points focaux et autres sources déposent à temps leurs comptes rendus au rédacteur en chef de MedOndes;**
- **consacrer une page ou une demi-page à chaque CAR et une page aux ONG partenaires du PAM, et leur confier le soin d'adresser une contribution actualisée;**
- **envoyer MedOndes aux CAR, points focaux et ONG et les inciter vivement à le distribuer à d'autres ONG nationales/locales et à des bibliothèques, institutions, scientifiques et médias;**
- **apprécier la possibilité d'accroître la fréquence de parution de MedOndes (6 numéros par an) tout en réduisant le nombre de pages.**

Brochures et dépliants

- La première brochure du PAM, *le Plan d'Action pour la Méditerranée*, 28 pages, a été rédigée et publiée en 1985 par l'Unité MED dans toutes les langues de la Méditerranée. Elle a été distribuée par l'Unité MED aux destinataires internationaux et par les points focaux à l'échelle nationale.
- *Déclaration de Gênes sur la deuxième décennie Méditerranéenne*, rédigée et publiée par l'Unité MED en 1988. Disponible dans toutes les langues de la Méditerranée (en un seul volume).
- Brochure *Chaud et Sec*, 48 pages, conçue et publiée par l'Unité MED et le CAP/OZC (Nairobi), 1991. Langues: anglais, français, arabe.

- Brochure du PAM, *le Plan d'Action pour la Méditerranée*, 40 pages, élaborée pour le Sommet de Rio, rédigée et publiée par l'Unité MED en 1991. Langues: anglais et français.
- Brochure du PAM sur la CMDD, *La Commission Méditerranéenne du développement durable: un relais régional pour l'Agenda 21*, rédigée et publiée par l'Unité MED en 1997. Langues: anglais et français (en un volume).
- Brochure du PAM, *le Plan d'Action pour la Méditerranée : une contribution au développement durable dans le Bassin méditerranéen*, 36 pages, rédigée et publiée par l'Unité MED en 1996. Langues: anglais, français.
- Dépliant du PAM, 4 pages, rédigé et publié par l'Unité MED en 1997. Langues: anglais, français.
- Diverses brochures du Plan Bleu et du CAR/ASP.

Recommandations

- **Mettre à jour la brochure institutionnelle du PAM en tant que de besoin; éventuellement, prévoir une pochette à la troisième de couverture pour y insérer une fiche de mise à jour. Langues: anglais, arabe, français;**
- **produire: a) une brochure promotionnelle, analytique, qui "accroche" le regard, soit facile à lire et à assimiler;**
b) un dépliant centré sur l'environnement méditerranéen;
langues: anglais, arabe, français; toutes les langues de la Méditerranée à long terme;
- **produire une brochure s'adressant spécialement aux enfants et aux adolescents (solliciter l'aide d'un pays ayant une expérience notoire dans ce type de matériel), éventuellement comme élément d'un dossier pédagogique très complet. Langues: toutes celles de la Méditerranée.**

Affiches et autocollants

- *Affiche représentant une tortue*
Imprimée à Athènes en 1986 par l'Unité MED. Photographie: A. Demetropoulos. 5.000 exemplaires;
- *Affiche représentant un phoque moine*
Imprimée par le Service Eau, PNUE, Nairobi, 1998. Dessin: J. Lamb. 10.000 exemplaire ont été envoyés à l'Unité MED;
- *Affiche représentant un dauphin*
Imprimée à Athènes en 1985 par l'Unité MED. 1.000 exemplaires;
- *Affiche sur l'Unité MED*
Imprimée à Athènes en 1986 par l'Unité MED. 1.000 exemplaires.

Les autocollants mentionnés ci-dessous ont été financés par le Service Eau, PNUE, Nairobi. Il est à noter qu'aucun de ces autocollants n'a été conçu à l'origine pour servir la cause du PAM.

- *Message SOS-Bouteille à la mer*: conçu et imprimé en deux formats par l'Unité MED en 1984. 10.000 exemplaires. Réimprimé en 1985, 1986 et 1993.
Il convient de relever que cet autocollant a été utilisé par le PNUE dans le cadre de l'Année "Océans 98" et a été repris dans l'en-tête du courrier PNUE.
- *Dauphin*: Conçu et imprimé par l'Unité MED en 1984. 150 000 exemplaires. Réimprimé en 1985, 1987, 1991 et 1993;
- *Baleine rose*: conçu et imprimé par l'Unité MED en 1985. 50.000 exemplaires. Réimprimé en 1985 et 1993;
- *Sauvons nos mers*: conçu et imprimé par l'Unité MED en 1985. 150.000 exemplaires. Réimprimé en 1987 et 1993;
- *Aidez à stopper le réchauffement de la planète et le relèvement du niveau de la mer*. conception: Service Eau, Nairobi. Imprimé à Athènes par l'Unité MED en 1988. 100.000 exemplaires. Réimprimé en 1991.

Recommandations

- **Une série bien conçue d'affiches et d'autocollants est un excellent moyen d'atteindre le grand public. L'impact devrait être avant tout visuel, et on y inclura le logo du PAM. Quand il y a un message écrit, il devrait l'être dans la langue locale.**

6.2. Bibliothèque de l'Unité MED

Créée en mai 1986, la bibliothèque de l'Unité MED abrite une petite collection de monographies, revues scientifiques, rapports techniques et publications de référence sur la pollution marine, le développement durable, la politique et la législation en matière d'environnement, le changement climatique et tout autre question pertinente. Y sont déposés les publications et rapports des CAR ainsi que les publications scientifiques et techniques du PNUE et d'autres institutions des Nations Unies. Elle dispose également d'une collection complète des documents officiels et d'une base de données sur les réunions organisées et tenues par le PAM de 1975 à nos jours. Destinée à être utilisée par le personnel de l'Unité MED, cette bibliothèque, malgré son budget modeste, a toujours offert son aide et fourni des services de référence et une formation à la communauté des scientifiques, spécialistes et étudiants de Méditerranée.

Recommandations

- **Définir une politique et des lignes directrices concernant le statut de la bibliothèque, ses services et son potentiel dans le cadre du PAM et de la politique du PAM en matière d'information;**
- **organiser la collection de la bibliothèque sous forme électronique de manière à faciliter sa gestion et son développement et d'accroître les services fournis;**
- **concevoir et mettre en place une base de données documentaires du PAM indiquant les ouvrages dont disposent l'Unité MED et les CAR (documents, publications); faire en sorte que cette base de données soit accessible et utilisable par des moyens conventionnels et via Internet;**
- **mettre en place un réseau d'information documentaire sur le PAM en se servant de la bibliothèque de l'Unité MED comme centre de liaison et avec la participation active des CAR à un partage et une diffusion efficaces de l'information;**
- **élargir l'espace consacré à la bibliothèque de l'Unité MED sur le site web du PAM;**
- **soutenir la bibliothèque et son rôle afin de lui permettre de faire face à ses responsabilités grandissantes en tant que Centre de dépôt/acquisition, de gestion et de diffusion des informations sur l'environnement de la région. A cet effet, on devrait doter la bibliothèque d'un personnel à plein temps et créer un poste de bibliothécaire également à plein temps.**

6.3 Site web du PAM

Le site web du PAM a été conçu par le service informatique et la bibliothèque, et il a été chargé sur le serveur PNUE en août 1997, après approbation de la réunion du personnel d'encadrement. Le site offre les informations suivantes: informations sur le PAM; historique et principaux jalons; cadre juridique du PAM; structure institutionnelle; partenariats; programme des activités; publications; ainsi que des nouvelles tenues à jour et un glossaire. Il offre également une option permettant d'obtenir une copie de certains rapports de réunions du PAM, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, une copie de 73 numéros de la Série des rapports techniques du PAM et de divers autres documents et publications.

On accède au site par <http://www.unepmap.org> et le site est actualisé environ toutes les trois semaines.

Recommandations

- **Désigner la personne qui sera chargée de la teneur et de la mise à jour du site web du PAM auprès du futur cadre chargé de l'information;**
- **faire appel à des services spécialisés pour améliorer la conception du site web;**
- **présenter le contenu du site web en deux langues - anglais et français.**

6.4 Médias

La presse est contactée au moyen des communiqués de presse, entretiens, entrevues avec divers journalistes, conférences de presse à l'occasion des réunions des Parties Contractantes.

On doit tenir compte du fait que les médias (journaux, périodiques, publications écrites, radio, télévision) sont un groupe cible très particulier puisqu'ils sont en mesure de toucher un vaste ensemble de personnes.

Le journal semble le support écrit se prêtant le plus souvent à une audience de masse. Cependant, il est à noter que:

- Les journalistes spécialisés dans l'environnement sont souvent en présence d'informations techniques et contradictoires et ils sont tenus, dans des délais restreints, d'assimiler une documentation portant sur des questions complexes et d'en tirer des articles lisibles et compréhensibles, ce qui a pour effet de brouiller aux yeux du public les problèmes d'environnement et entame parfois la crédibilité des journalistes dans ce domaine;
- Il y a trop de journalisme nourri de communiqués de presse, enclin au sensationnalisme, superficiel, sans suivi, n'analysant pas suffisamment la question abordée;
- l'Unité MED doit gérer la presse dans le souci d'un maximum d'efficacité pour promouvoir les objectifs et les activités du PAM.

Recommandations

- **Améliorer les relations avec les médias par l'entremise du futur cadre chargé de l'information à l'Unité MED;**
- **préparer un dossier de presse avec des informations de base sur les objectifs et les activités du PAM, pour le distribuer lors des conférences de presse, au cours de la Semaine de l'environnement méditerranéen, etc.;**
- **publier des communiqués de presse et des articles sur le PAM en anglais, arabe et français;**
- **utiliser les futurs points focaux pour l'information afin de diffuser des informations sur le PAM aux médias locaux.**

6.5 *Autres moyens*

- Expositions
- Production de téléfilms et vidéos
- manifestations spéciales.

Expositions

Le PAM a organisé les expositions suivantes:

- *Panneaux de l'exposition 1983:*
En 1983, T. Farcas, consultant du Service Eau de Genève, a monté une exposition comportant 12 panneaux légers qui ont été présentés en 1983 lors de la réunion des Parties Contractantes à Dubrovnik.
- *Panneaux de l'exposition 1985:*
En 1985, une nouvelle exposition sur le PAM était créée par M. N. Gabrielli, architecte et consultant de la Municipalité de Gênes. L'exposition comportait 35 panneaux en aluminium recouvert de plastique, dont chacun pesait 5 kilos. Ils ont été présentés en 1985 à l'occasion de la réunion des Parties contractantes à Gênes; à Athènes, en décembre 1985, dans le cadre de la célébration du 10ème anniversaire du PAM; à Alger, en mars 1986; à Tunis, en novembre 1986; à Nairobi (Semaine culturelle

française), en mars 1987 ; à Malte, en juillet 1988; et à Tripoli (Libye), en février 1989. Depuis mars 1990, le PAM a cessé d'utiliser cette exposition, les données présentées étant dépassées.

- *Panneaux de l'exposition 1992:*

En 1992, une nouvelle exposition du PAM a été organisée par un consultant, M. Caparis, et la responsable de l'information/assistante de conférences. Cette exposition comprenait 18 panneaux légers et faciles à transporter, avec 43 photographies accompagnées de textes. Elle a été présentée à la Foire internationale de Thessalonique en septembre 1992; au Pirée, à l'exposition "musique, visions, médias", en novembre 1992; à Athènes, à l'exposition multimédias, en décembre 1992; à l'exposition HELECO en avril 1993; à Nicosie, en septembre 1993; à la Foire internationale de Thessalonique en septembre 1993; à Antalya, en octobre 1993; à la Foire internationale de Thessalonique en septembre 1994. En janvier 1995, le PAM a décidé de ne plus reprendre cette exposition dont le contenu était périmé.

- *Projection informatisée de diapositives sur le PAM:*

Projection préparée sur ordinateur et présentée aux délégués présents à Barcelone lors de la réunion des Parties Contractantes en 1995.

- *Exposition photo du PNUE:*

Prêtée par le PNUE de Nairobi, 60 photographies, sans légendes. Elle a été présentée au Centre culturel de la Municipalité d'Athènes en septembre 1994 et inaugurée par le Coordonnateur et le Maire adjoint d'Athènes.

Il est à noter que ces expositions qui sont conçues pour être facilement transportables et utilisées fréquemment dans la région s'avèrent en fait être fort peu mobiles et d'un coût de transport élevé.

Recommandations

- **produire une série bien conçue de transparents et/ou diapositives qui sera utilisée par le personnel de l'Unité MED et des CAR;**
- **ne plus organiser d'exposition dont le coût de transport est élevé;**
- **encourager et soutenir les expositions organisées aux niveaux national et local, en particulier celles qui s'adressent à des enfants.**

Production de téléfilms et vidéos

- En 1995, le PAM a produit une vidéocassette de 15 minutes qui suivait fidèlement l'agencement thématique de la première brochure éditée par le PAM. Cette vidéo manque d'imagination et ne présente pas d'attrait pour le public local. Elle est d'un contenu périmé.
- En 1990, la Société de télévision pour l'environnement (TVE) a produit une vidéocassette de 52 minutes intitulée: "Le gâchis de la Méditerranée". Cette vidéo qui a obtenu un grand succès est désormais dépassée, elle aussi.

Recommandations

- Réunir des fonds (extérieurs) pour produire une vidéocassette actualisée sur l'environnement en Méditerranée et le Plan d'action pour la Méditerranée en promouvant le PAM et ses activités.

Événements particuliers

La Journée mondiale de l'environnement

La documentation portant sur la Journée mondiale de l'environnement est établie, publiée et diffusée directement par le Siège du PNUE. Il est à noter que cette documentation est envoyée aux Parties Contractantes et aux CAR à la fin mai.

Semaine de l'environnement méditerranéen (Déclaration de Gênes, 1985)

La Semaine de l'environnement méditerranéen a rarement donné lieu à des manifestations jusqu'à présent. Elle pourrait pourtant devenir la plus haute expression de la solidarité entre les Parties Contractantes. Elle offre une occasion unique de faire connaître le PAM au public.

Dans un souci d'efficacité, l'Unité MED, en étroite collaboration avec les Parties contractantes et les CAR, devrait s'employer à élaborer avec soin une documentation judicieuse, à la publier et diffuser en temps voulu, et veiller à la bonne organisation des manifestations.

Recommandations

- associer les écoles à un concours de peintures dont les gagnants seraient proclamés lors de la Semaine de l'environnement méditerranéen;
- envisager l'instauration de prix particuliers, comme celui de "l'entreprise la plus respectueuse de l'environnement".

Appendice I

Introduction

Les recommandations ci-après ont été finalisées et approuvées à la conclusion de la réunion du groupe de travail sur la stratégie du PAM en matière d'information (Athènes, 1er-2 avril 1999). Elles sont déclinées en actions à court, moyen et long terme et suivent l'ordre de succession des rubriques abordées dans le texte du présent document.

Recommandations

Court terme (0-12 mois)

- Créer au sein de l'Unité MED un poste de cadre chargé de l'information à plein temps;
- créer au sein de l'Unité MED un poste de bibliothécaire à plein temps;
- inviter les Parties contractantes à désigner des points focaux pour l'information; ces points focaux devraient être des cadres compétents et qualifiés;
- améliorer la présentation et la qualité d'impression de la Série des rapports techniques du PAM;
- faire appel à des services spécialisés pour améliorer la conception du site web du PAM;
- afficher la version électronique de *MedOndes* sur le site web du PAM;
- désigner la personne chargée du contenu et de la mise à jour du site web auprès du futur cadre chargé de l'information;
- chaque CAR confie la charge de l'information à un membre désigné du personnel;
- en coopération avec les futurs points focaux pour l'information et les CAR, veiller à ce que le fichier d'adresses du PAM soit correctement revu et régulièrement tenu à jour en vue d'une utilisation plus efficace;
- faire en sorte que les CAR déposent en temps voulu tous leurs rapports et publications à la bibliothèque de l'Unité MED;
- produire une série bien conçue de transparents et/ou diapositives qui sera utilisée par le personnel de l'Unité MED et des CAR.

Moyen terme (12-24 mois)

- Concevoir et utiliser une charte graphique (identification emblématique du PAM) dans toutes les publications du PAM (Unité MED, CAR), et notamment un logo du PAM;
- améliorer la conception/présentation de *MedOndes*; apprécier la possibilité d'accroître sa fréquence de parution (6 numéros par an) tout en réduisant le nombre de pages;
- mettre à jour la brochure institutionnelle du PAM en tant que de besoin; langues: anglais, arabe, français;
- produire: a) une brochure promotionnelle, analytique, qui "accroche" le regard, soit facile à lire et à assimiler;
b) un dépliant centré sur l'environnement méditerranéen;
- langues: anglais, arabe, français; toutes les langues de la Méditerranée à long terme;
- organiser la collection de la bibliothèque sous forme électronique de manière à faciliter

- sa gestion et son développement et d'accroître les services fournis;
- élargir l'espace consacré à la bibliothèque de l'Unité MED sur le site web du PAM;
- présenter le contenu du site web en deux langues - anglais et français;
- améliorer les relations avec les médias par l'entremise du futur cadre chargé de l'information à l'Unité MED;
- publier périodiquement des communiqués de presse et des articles sur le PAM en anglais, arabe et français;
- utiliser les futurs points focaux pour l'information afin de diffuser des informations sur le PAM aux médias locaux;
- préparer un dossier de presse avec des informations de base sur les objectifs et les activités du PAM, pour le distribuer lors des conférences de presse, au cours de la Semaine de l'environnement méditerranéen, etc.;
- associer les écoles à un concours de peintures dont les gagnants seraient proclamés lors de la Semaine de l'environnement méditerranéen;
- procéder, avant publication, à une mise en forme et à une relecture des épreuves des numéros de la Série des rapports techniques du PAM par une personne qualifiée possédant, de préférence, une formation scientifique;

**Long terme
(24-36 mois)**

- Rendre les publications du PAM disponibles en anglais et français et, des particuliers devraient être faits afin de les avoir en langue arabe aussi, et les distribuer à un stand d'information pendant les réunions;
- produire une brochure s'adressant spécialement aux enfants et aux adolescents, éventuellement comme élément d'un dossier pédagogique très complet;
- une série bien conçue d'affiches et d'autocollants est un excellent moyen d'atteindre le grand public, l'impact devant être avant tout visuel, et on y inclura le logo du PAM; quand il y a un message écrit, il devrait l'être dans la langue locale;
- mettre en place un réseau d'information documentaire sur le PAM en se servant de la bibliothèque de l'Unité MED comme centre de liaison et avec la participation active des CAR à un partage et une diffusion efficaces de l'information;
- organiser des programmes de formation à la gestion de l'information et la sensibilisation du public à l'intention de ressortissants des pays en développement de la Méditerranée;
- réunir des fonds (extérieurs) pour produire une vidéocassette actualisée sur l'environnement en Méditerranée et le Plan d'action pour la Méditerranée en promouvant le PAM et ses activités;
- envisager l'instauration de prix particuliers, comme celui de "l'entreprise la plus respectueuse de l'environnement".